

Communications électroniques: données personnelles, protection de la vie privée

2000/0189(COD) - 30/01/2002 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune reprend de nombreux amendements du Parlement européen et apporte d'importantes précisions et améliorations au texte original de la Commission. La Commission approuve donc le nouveau texte et le recommande au Parlement européen. La Commission rappelle que le projet de directive fait partie d'un paquet réglementaire plus vaste en matière de communications électroniques (quatre directives et une décision). Elle souhaite qu'un accord intervienne rapidement sur ce texte afin de limiter les retards et de fixer une date d'application réaliste pour les 6 nouveaux instruments juridiques.